## Département du Gers

## Commune de DUFFORT

# ELABORATION DU PLAN LOCAL

D'URBANISME

## 5 – Annexes:

5.6 –Risque sismique

**ELABORATION:** 

Elaboration du PLU prescrite le :

Arrêtée le :

21/04/2015

Approuvée le :

Exécutoire le :

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :

#### Atelier Sol et Cité

Brigitte FRAUCIEL Urbaniste OPQU- Architecte dplg 23 route de Blagnac - 31200 TOULOUSE

Tel: 05.61.57.86.43 - Fax: 05.61.57.97.78 E-Mail: contact@soletcite.com 5.6



#### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers en zone couverte par un plan de prévention des risques naturels ou en zone de sismicité

#### Le Préfet du Gers.

Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27;

VU le décrets n° 2010-1255 portant détermination des nouvelles zones de sismicité sur le territoire français ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 :

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2006-001 du 13 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers en zone couverte par un plan de prévention des risques naturels ou en zone de sismicité;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

#### ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup>: L'arrêté préfectoral du 13 février 2006 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs est abrogé et remplacé par le présent arrêté.
- Article 2: L'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans toutes les communes du département du Gers et fait l'objet d'une liste figurant en annexe 2 du présent arrêté.
- Article 3: Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers en zone couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels ou en zone de sismicité sont consignés dans un dossier communal d'information librement consultable en Préfecture, Sous-Préfectures et mairies concernées.
- Article 4: L'obligation d'information prévue à l'article L.125-5-IV du code de l'environnement s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique listés en annexe 1.
- Article 5: La liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.
- Article 6: L'obligation d'information portant notamment sur la réglementation sismique s'applique à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.
- Article 7: Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires avec la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique pris depuis 1982. Il est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs des services de l'État dans le département, mentionné dans les quotidiens « La Dépêche du Midi » et « Sud-Ouest », et accessible sur les sites Internet de la préfecture du Gers (<a href="http://www.gers.pref.gouv.fr">http://www.gers.developpement-durable.gouv.fr</a>). Il en sera de même à chaque mise à jour.
- Article 8: Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, MM. les Sous-préfets de Condom et Mirande, M. le Directeur des services du Cabinet, M. le Directeur départemental des territoires, Mesdames et Messieurs les Maires du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Auch, le 16 juin 2011

Le préfet, Signé : Etienne GUÉPRATTE

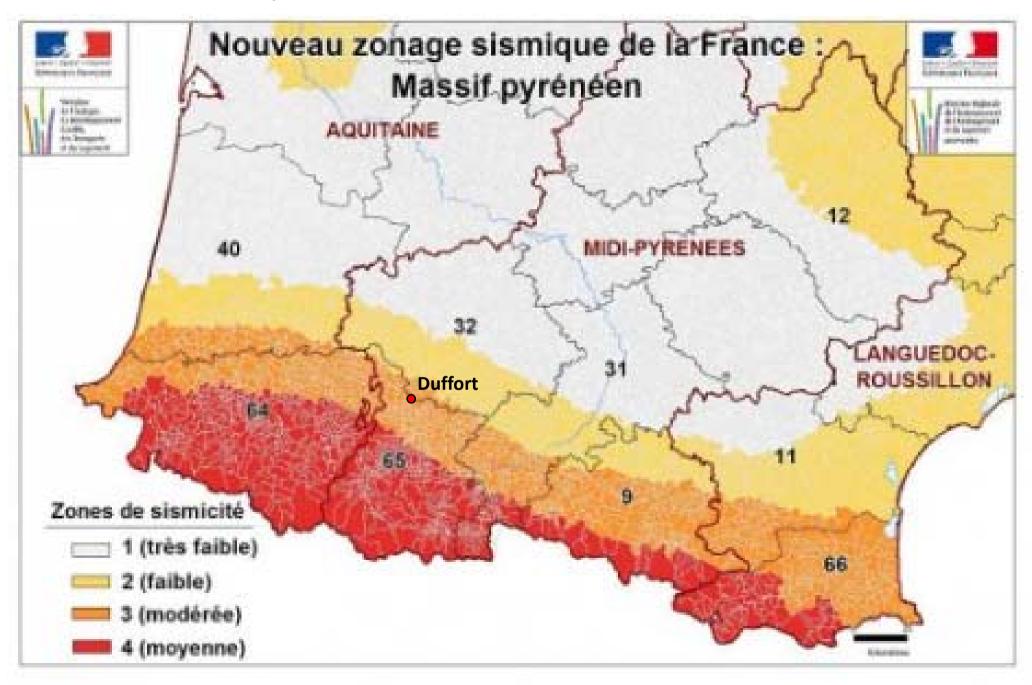
N° Insee	Communes	Inondations Et coulées de boue		l	différentiels la sécheresse	Mouvements de terrains		
		Date arrêté	Parution J.O.	Date arrêté	Parution J.O.	Date arrêté	Parution J.O.	
32108	Corneillan	27/07/2007	01/08/2007	17/06/1996	09/07/1996	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	<b>-</b>	27,07,2007	01,00,200,	10/06/1991	19/07/1991			
32109	Couloumé Mondébat			26/12/1995	07/01/1996			
32110	Courrensan			12/03/1998	28/03/1998			
32111	Courties			12/03/1770	20/03/1990		<u> </u>	
32111	Courties			12/01/1995	31/01/1995			
		29/11/1999	04/12/1999	18/03/1996	17/04/1996			
32112	Crastes	07/02/2000	26/02/2000	12/06/1998	01/07/1998			
		07/10/2008	10/10/2008	11/01/2005	01/02/2005			
32113	Cravencères	10/09/1983	11/09/1983	27/12/2000	29/12/2000			
32114	Cuelas	10,03,1303	11/05/1505	02/02/1998	18/02/1998			
J2117	Cucias			18/05/1993	12/06/1993			
32115	Dému			26/12/1995	07/01/1996			
J211J	Deinu			08/07/1997	19/07/1997			
				27/12/2000	29/12/2000			
32116	Duffort	30/04/2003	22/05/2003	30/04/2003	22/05/2003			
				18/05/1993	12/06/1993			
				02/02/1996	14/02/1996			
22117	D	07/00/0000	2510212505	26/05/1998	11/06/1998			
32117	Duran	07/02/2000	26/02/2000	11/01/2005	01/02/2005			
				20/07/2009	23/07/2009			
				13/12/2010	13/01/2011			
32118	Durban	28/09/1995	15/10/1995	03/05/1995	07/05/1995			
32110	Durban	29/07/2003	02/08/2003	30/04/2003	22/05/2003			
				04/12/1991	27/12/1991			
32119	Eauze	06/06/1994	25/06/1994	03/05/1995	07/05/1995			
22117	Luciso	28/09/1995	15/10/1995	24/03/1997	12/04/1997			
	-			12/06/1998	01/07/1998	***		
				08/03/1994	24/03/1994			
20100	D	29/11/1999	04/12/1999	18/09/1998	03/10/1998			
32120	Encausse	30/11/2000	17/12/2000	15/11/2001	01/12/2001			
				11/01/2005 18/04/2008	01/02/2005 23/04/2008			
				18/05/1993	12/06/1993			
				15/11/1994	24/11/1994			
				02/02/1996	14/02/1996			
32121	Endoufielle			22/06/1999	14/07/1999			
				30/04/2002	05/05/2002			
				22/11/2005	13/12/2005			
20100	To a la a ser Tala a stida	05/01/1994	21/01/1994	12/01/1995	31/01/1995			
32122	Esclassan Labastide	05/02/2004	26/02/2004	18/09/1998	03/10/1998			
				10/06/1991	19/07/1991			
		28/09/1995	15/10/1995	12/01/1995	31/01/1995			
32123	Escorneboeuf	29/11/1999	04/12/1999	17/07/1996	04/09/1996			
		07/02/2000	26/02/2000	19/03/1999	03/04/1999			
				11/01/2005	01/02/2005			
20124		00/00/200	00/00/00	08/03/1994	24/03/1994			
32124	Espaon	03/08/2000	23/08/2000	30/04/2003	22/05/2003			
20125	<u></u>			11/01/2005	01/02/2005			
32125	Espas			26/12/1995	07/01/1996			
32126	Estampes							
	Castelfranc			27/12/2000	29/12/2000		1	
32127	Estang	17/12/1997	30/12/1997	12/03/1998	28/03/1998			
		29/07/2003	02/08/2003	11/01/2005	01/02/2005			

		RISQUE TECHNOLOGIQUE					RISQUE NATUREL			
Insee Comm	une Barrage/ Digue(*)	Industriel	Nucléaire	TMD Route	TMD Gaz	inond. (**)	RGA	1	Séism 2	i <b>e</b>
32115 DEMU				,			×	Х	_	4000
32116 DUFFORT	X (B)						х			2)
32117 DURAN							х	х		
32118 DURBAN							х		×	
32119 EAUZE						х	×	х		3.7 72
32120 ENCAUSSE							X	х		
32121 ENDOUFIELLE						х	х	х		
32122 ESCLASSAN L	ABASTIDE						х		x	
32123 ESCORNEBOE	EUF X (B)						Х	х		
32124 ESPAON						х	х		х	
32125 ESPAS							х	x		7
32126 ESTAMPES							х			
32127 ESTANG			,				×	х		
32128 ESTIPOUY	X (B)				×	х	х	-	х	Ī
32129 ESTRAMIAC			*				х	х		4.76%
32130 FAGET ABBAT	TAL						х		х	
32131 FLAMARENS						х	х	х		
32132 FLEURANCE		Х			×	х	Х	х		٠.
32133 FOURCES							х	Х		
32134 FREGOUVILLE					х		X	Х		
32135 FUSTEROUAL	J						х		х	
32136 GALIAX						х	х		х	
32138 GARRAVET							х		Х	
32139 GAUDONVILLI							х	Х		
32140 GAUJAC							Х		х	
32141 GAUJAN	X (B)						Х		х	
32142 GAVARRET SI AULOUSTE	JR					х	Х	Х		
32143 GAZAUPOUY							х	Х		

	Commune	RISQUE TECHNOLOGIQUE					RISQUE NATUREL				
Insee		Barrage/	Industriel	Nucléaire	TMD Route	TMD Gaz	Inond. (**)	RGA	Séisme		
		Digue(*)							1	2	3
32452	TOURNECOUPE						X	х	х		
32453	TOURRENQUETS							×	×		400
32454	TRAVERSERES					j		х		х	
32455	TRONCENS							×			x
32456	TUDELLE					х		×		х	
32457	URDENS							X	х		
32458	URGOSSE					х		X		Х	
32459	VALENCE SUR BAISE						Х	×	x		
32460	VERGOIGNAN							×		x	
32461	VERLUS							×		х	
32462	VIC FEZENSAC		x				X (A)	×	x		
32463	VIELLA							X		Х	2
32464	VILLECOMTAL SUR ARROS		х				Х	х			х
32465	VILLEFRANCHE D'ASTARAC	X (B)						х		х	
1	VIOZAN	X (B)						Х		x	

<sup>\*:</sup> B pour Barrage – D pour Digue
\*\*(A): Approbation d'un Plan de Prévention du Risque Inondation

# Carte de l'aléa sismique – 25 mars 2011



## **Extrait**

Décret no 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français:

Liste des communes des départements des 3 régions : AQI, MPY et LRO

Nom_Commune	INSEE Commune	N°Département	Nom_Département	Zone de sismicité	Région
COULOUME-MONDEBAT	32109	32	GERS	2 - Faible	Midi-Pyrénées
COURRENSAN	32110	32	GERS	1 - Très faible	Midi-Pyrénées
COURTIES	32111	32	GERS	2 - Faible	Midi-Pyrénées
CRASTES	32112	32	GERS	1 - Très faible	Midi-Pyrénées
CRAVENCERES	32113	32	GERS	1 - Très faible	Midi-Pyrénées
CUELAS	32114	32	GERS	3 - Modérée	Midi-Pyrénées
DEMU	32115	32	GERS	1 - Très faible	Midi-Pyrénées
DUFFORT	32116	32	GERS	3 - Modérée	Midi-Pyrénées
DURAN	32117	32	GERS	1 - Très faible	Midi-Pyrénées
DURBAN	32118	32	GERS	2 - Faible	Midi-Pyrénées
EAUZE	32119	32	GERS	1 - Très faible	Midi-Pyrénées
ENCAUSSE	32120	32	GERS	1 - Très faible	Midi-Pyrénées
ENDOUFIELLE	32121	32	GERS	1 - Très faible	Midi-Pyrénées
ESCLASSAN-LABASTIDE	32122	32	GERS	2 - Faible	Midi-Pyrénées
ESCORNEBOEUF	32123	32	GERS	1 - Très faible	Midi-Pyrénées
ESPAON	32124	32	GERS	2 - Faible	Midi-Pyrénées